

Région Haut de France
Monsieur Jérôme Lievin
Direction du patrimoine immobilier
Chargé d'opération
151 avenue du président Hoover
59555 LILLE Cedex

Objet : traitement fongicide.
Affaire : Lycée LE CORBUSIER
Suivi par : Eric Le Borgne
Estimation n°201130/EL

Monsieur,

Suite à votre demande dont nous vous remercions et notre première visite des lieux, nous vous confirmons que les dégradations constatées sont bien dues à la présence de champignon de pourriture cubique *Serpula Lacrymans* plus communément appelé « la Mérule ». Nous vous adressons donc ci-dessous notre estimation afin d'enrayer cette attaque locale.

Nous nous permettons de vous préciser que le diagnostic visuel dans les zones les plus sensibles ne permet pas d'appréhender l'étendue des dégradations dans le bâtiment par les champignons lignivores ; le sinistre ne peut être réellement cerné qu'au terme d'un démontage progressif.

1 - LIEU DES TRAVAUX

Immeuble : **72 rue de Lille à Tourcoing**

Visité le : 22 septembre 2020

Contact : M. LIEVIN

Tél : 03 74 27 68 99

Mail : jerome.lievin@hautsdefrance.fr

Qualité du contact : Maître d'ouvrage

2 - NATURE DES TRAVAUX

Traitement curatif contre champignon de pourriture cubique et fibreuse effectué conformément aux prescriptions techniques du CTB-A+ et de QUALIBAT des entreprises de traitements curatifs et préventifs des bois.

RAPPEL : ce traitement ne peut être appliqué avec sécurité que si les travaux de mise hors d'eau des bâtiments ont été effectués et source d'infiltration supprimée.

Humidité présumée : Mauvais entretien général de l'immeuble.

3 - LOCALISATION DE L'INTERVENTION.

Suivant croquis joint.

1^{ère} Zone – en façade avant

Au 2^{ème} étage, le mur de façade avant à 2,00m du pignon droit (vu de la rue) et sur une longueur de 11,00m jusqu'au pied de ferme et sur une hauteur de 2,00m au-dessus du plancher bas du 2^{ème} étage.

Au 1^{er} étage, le mur de façade avant à 2,00m du pignon droit (vu de la rue) et sur une longueur de 11,00m, compris retour sur 2 murs de refend sur 1,50 aux 2 faces et sur une hauteur de 3,00m en-dessous du plancher bas du 2^{ème} étage.

Soit 95m² à traiter dont 73m² de maçonnerie, ancrages de solives et ancrages de linteau situés dans la zone de traitement.

2^{ème} zone – façade arrière

Au 2^{ème} étage, le mur de façade arrière sur 8,50m de long à partir du mur pignon gauche (vu de la rue), retour sur ce pignon sur 3,50m de long, retour aux 2 faces sur mur de refends sur 3,50m entre cage d'escalier et pièce en pignon et retour aux 2 faces sur mur de refend central sur 1,50m.

Et sur une hauteur de 1,50m au-dessus du plancher bas du 2^{ème} étage.

Au 1^{er} étage, le mur de façade arrière sur 8,50m de long à partir du mur pignon gauche (vu de la rue), retour sur ce pignon sur 3,50m de long, retour aux 2 faces sur mur de refends sur 3,50m entre cage d'escalier et pièce en pignon et retour aux 2 faces sur mur de refend central sur 1,50m.

Et sur toute hauteur du 1^{er} étage soit 3,27m et 3,68m

Au Rez-de-chaussée, le mur de façade arrière sur 8,50m de long à partir du mur pignon gauche (vu de la rue), retour sur ce pignon sur 3,50m de long, retour aux 2 faces sur mur de refends sur 3,50m entre cage d'escalier et pièce en pignon et retour aux 2 faces sur mur de refend central sur 1,50m.

Et sur toute hauteur du 1^{er} étage soit 4,00m, 2,30m (dans toilettes inter-niveau) et 4,30m.

Au sous-sol, sur le mur de façade arrière sur 8,50m de long à partir du mur pignon gauche (vu de la rue), retour sur ce pignon sur 3,50m de long, retour aux 2 faces sur mur de refends sur 3,50m entre cage d'escalier et pièce en pignon et retour aux 2 faces sur mur de refend central sur 1,50m.

Et sur une hauteur de 2,00m en-dessous du plancher haut du rez-de-chaussée.

Soit 272m² à traiter dont 216m² de maçonnerie, ancrages de solives et ancrages de linteau situés dans la zone de traitement.

Bois de structure, d'essence résineuse, concernés et conservables : Dans les 2 zones de traitement en façade avant et arrière, les pannes sablières compris pieds de chevrons sur 0,50ml, les pieds de fermes, les solives et abouts de solives, linteaux.

4 - EXÉCUTION DES TRAVAUX PAR VOS SOINS

- Mise hors d'eau des bâtiments et résolution définitive des infiltrations.
- Fourniture d'électricité, rendre les lieux accessibles.
- Protection spécifique des accès (sols, escaliers, bas de murs, miroirs, embellissements,...) si conservation en l'état initial.
- Dépose des enduits muraux restants insuffisamment adhérents (plâtres, carrelages, revêtements,...) jusqu'à la maçonnerie
- Dépose des faux plafonds et des plâtres de plafonds sur une zone de largeur ~ un mètre minimum à partir des murs à traiter afin de rendre les abouts de solives accessibles.
- Démolition des sols compris forme en sable ou scories et évacuation.
- Remplacement des linteaux dégradés.
- Démolition des cloisons creuses ou à colombages bois, si nécessaire.

Plombier/électricien :

- Dépose des canalisations (eau, gaz, électricité...) et appareils fixés (radiateurs, cumulus...) dans le secteur du traitement.

Menuisier :

- Dépose, remplacement, renforcement et ou purges des menuiseries intérieures et extérieures (châssis, solives, charpente, etc...)
- Application de surface en deux passes au droit des coupes des bois neufs par un produit certifié CTB-P+

Ces travaux sont impératifs, le manquement à l'un d'entre eux aurait pour effet de dégager toute responsabilité que pourrait se voir reprocher la société VALMI.

5 - EXÉCUTION DES TRAVAUX PAR VALMI

Phase étude :

Etat parasitaire de l'immeuble sur les 4 niveaux du sous-sol au comble compris 3 prélèvements fongiques d'éléments suspects par un expert indépendant

Phase de travaux préparatoires avant de pouvoir commencer le traitement fongicide, et plus particulièrement :

- Protection locale du secteur à traiter (panneaux au sol et polyane).
- Mise en place d'un échafaudage roulant.
- Dégagement latéral, si nécessaire, des abouts de solives et linteaux au niveau de leur ancrage en mur, sondage et vérification de ces bois.
- Descente et enlèvement de nos gravats ; pose de bennes si nécessaire.

Préservation de l'immobilier



Certificats N° 1522 - 1532

LILLE - ARRAS - ROUEN
LENS - ST OMER - BOULOGNE - LE TOUQUET - DOUAI - CAMBRAI - VALENCIENNES - MAUBEUGE - HAZEBROUCK - DUNKERQUE

E.S.T. - Environnement Services Technologies

S.a.r.l. au capital de 60 000€ - Siret n° 495 146 466 00018 RM 59 - APE 8129 A - 495 146 466 RCS Lille

N° TVA FR 34495146466

N° Identifiant RIB 30027 170 51 00020009701 94 EUR Domiciliation CIC Wattignies



- Recyclage gravats selon D.I.B.

Phase de traitement :

- Forage/pose d'injecteurs dans les éléments de bois aux encastresments de forte section conservés situés dans une zone d'un mètre des maçonneries traitées à raison de trois injecteurs au ml en fonction de l'épaisseur.
- Forage de la maçonnerie, 6 à 9 injections au m² en fonction de l'épaisseur (Ø 12 à 16 mm, profondeur ≈ 2/3 de l'épaisseur du mur)
- Stérilisation de la maçonnerie par brûlage, si nécessaire, puis brossage, afin de détruire les fructifications et les filaments mycéliens de surface.
- Traitement par imprégnation dans la masse des murs concernés avec fongicide
- Traitement par injection des bois concernés à l'aide d'un fongicide/insecticide.
- Application de surface à basse pression et en deux passes de fongicide sur la maçonnerie et sur les bois avoisinants conservés, sur une longueur d'un mètre à partir des murs traités

Etat réception – contrôle qualité :

Etat parasitaire de l'immeuble sur les 4 niveaux du sous-sol au comble afin de lever toutes les réserves par un expert indépendant.

6 - PRODUITS UTILISÉS

- Bois : *Xilix 3000P BS* (Bio Sourced) ou équivalent, conformes aux normes EN 599, NFX 40-101, NFX 40-102, NFX 41-580 et de qualité certifiée CTB-P+ par le CTBA.
- Maçonneries : *Xilix Mer 2000*

7 – MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS

- Personnel formé aux prescriptions CTBA et QUALIBAT.
- Fourniture de notre plan de prévention et sécurité (si plus de deux entreprises simultanément sur chantier) sur demande avant travaux (qui sera à nous retourner validé).
- Fourniture fiches techniques et de données sécurité des produits.

8 - REMPLACEMENT

Les bois présentant après traitement, une résistance mécanique insuffisante, due à une attaque trop avancée, vous seront signalés afin que vous puissiez effectuer, après le traitement, les remplacements ou renforts nécessaires avec des bois traités classe 3, sans recoupe ultérieure. Il est fortement conseillé, lors du scellement au mortier des pièces de bois, d'incorporer le fongicide à l'eau de gâchage. Ces travaux de remise en état et de finitions après le traitement ne sont pas compris dans notre estimation. Le traitement a pour objet de détruire le parasite et de s'opposer à son retour sans prétendre redonner aux éléments leur résistance originelle.

Lors de la réfection des enduits muraux, il est nécessaire, pour obtenir un séchage optimum des maçonneries humidifiées par la source d'humidité, de poser le placoplâtre hydrofuge sur ossature métallique ; le séchage de ces murs sera plus rapide en y laissant une lame d'air et en créant des grilles de ventilation en bas et haut de placoplâtre. Prévoir des trappes (60x60) clipsées dans la zone traitée, dans l'habillage afin d'effectuer une surveillance visuelle du séchage de la maçonnerie. L'emplacement de celles-ci ne peut se déterminer qu'après le traitement.

9 - OBSERVATION

En raison du caractère particulier du cryptogame en place, notre traitement doit être effectué dans toutes les dimensions à ≈ un mètre des derniers filaments mycéliens constatés ou traces d'humidité (dessus, dessous et latéralement) ainsi que de l'autre côté du mur même s'il s'agit d'un mur mitoyen.

Le client s'engage à prévenir le ou les voisins du sinistre affectant l'immeuble, dans le cas d'un traitement à réaliser sur le ou les murs mitoyens.

Suite à notre visite pour l'estimation d'un traitement fongicide et/ou insecticide local selon votre demande, nous vous conseillons de faire établir un diagnostic complet du bâti par un expert parasitaire afin de vérifier la présence ou non de pathologies du bois dans les autres secteurs de l'immeuble concerné, car seules les zones localisées dans notre présente estimation ont été contrôlées (cf. §3).

10 - GARANTIE

E.S.T. (VALMI bâtiment) a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile d'Exploitation et de Responsabilité Civile Professionnelle, avec garantie contractuelle de retraitement pendant 10 ans auprès de la compagnie l'AUXILIAIRE de LYON 69455, pour tout traitement supérieur à 1 600,00 € H.T.

Le présent contrat en cours est enregistré sous le numéro 023/071039.

Préservation de l'immobilier



Certificats N° 1522 - 1532

LILLE - ARRAS - ROUEN
LENS - ST OMER - BOULOGNE - LE TOUQUET - DOUAI - CAMBRAI - VALENCIENNES - MAUBEUGE - HAZEBROUCK - DUNKERQUE

E.S.T. - Environnement Services Technologies

S.a.r.l. au capital de 60 000€ - Siret n° 495 146 466 00018 RM 59 - APE 8129 A - 495 146 466 RCS Lille

N° TVA FR 34495146466

N° Identifiant RIB 30027 170 51 00020009701 94 EUR Domiciliation CIC Wattignies

